

Pégase 3



**Congé
Présence
Parentale**



Création le 18/12/2020



Suivi de la documentation

Date	Modifications	Points
18/12/2020	Création de la documentation	



Sommaire

1 LE CONTEXTE	4
1.1 Conditions	4
1.2 Durée	4
1.3 Obligation déclarative	4
2 DANS PEGASE	5
2.1 Paramétrage.....	5
2.1.1 Rubrique 250800 Heures d'absence - Congé présence parentale.....	5
2.1.1 Rubrique 260800 Jours d'absence – Congé proche aidant (FJ)	8
2.2 Bulletin	11
2.2.1 Saisie en heures.....	11
2.2.2 Saisie en jours	11
2.3 DSN	11
2.3.1 Saisie en heures.....	11
2.3.2 Saisie en jours	11



1 LE CONTEXTE

Le congé de présence parentale permet au salarié de s'occuper d'un enfant à charge dont l'état de santé nécessite une présence soutenue et des soins contraignants. Le salarié bénéficie d'une réserve de jours de congés, qu'il utilise en fonction de ses besoins.

1.1 Conditions

Le salarié peut prendre un congé de présence parentale s'il a un enfant à charge atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité.

C'est le cas si l'état de santé de l'enfant à charge nécessite une présence soutenue et des soins contraignants. Un enfant est considéré à charge lorsque le salarié en a la charge effective et permanente.

L'enfant doit répondre aux conditions suivantes :

- Avoir moins de 20 ans
- Ne pas percevoir un salaire mensuel brut supérieur à 943,44 €
- Ne pas bénéficier à titre personnel d'une allocation logement ou d'une prestation familiale

Aucune condition d'ancienneté n'est exigée.

1.2 Durée

Le congé est attribué pour une période maximale de 310 jours ouvrés par enfant et par maladie, accident ou handicap. Le salarié utilise cette réserve de 310 jours en fonction de ses besoins dans la limite maximale de 3 ans.

Le certificat médical précise la durée prévisible du traitement de l'enfant. La durée du congé est égale à la durée du traitement.

Si le congé initial est prolongé, le salarié adresse à cette échéance un nouveau certificat à l'employeur.

Le congé peut être pris en une ou plusieurs fois.

Le salarié peut, par exemple, prendre le congé par demi-journée.

À la fin de la période de 3 ans, le salarié peut à nouveau bénéficier d'un congé de présence parentale :

- En cas de rechute ou de récidive de la pathologie de l'enfant,
- Lorsque la gravité de la pathologie de l'enfant nécessite toujours une présence soutenue et des soins contraignants.

Le salarié peut, avec l'accord de son employeur, transformer le congé en période d'activité à temps partiel ou le fractionner par demi-journée.

Le montant de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP) est alors modifié en conséquence.

Chaque fois que le salarié souhaite prendre une demi-journée, un jour ou plusieurs jours de congé, il en informe l'employeur au moins 48 heures à l'avance.

Aucun délai de prévenance ne sera exigé en cas de dégradation soudaine de l'état de santé de l'enfant ou de situation de crise nécessitant une présence sans délai du salarié.

1.3 Obligation déclarative

A partir de janvier 2021, une nouvelle rubrique 65.005 (Nombre de jours ouvrés de la suspension fractionnée) a été créée afin de déclarer correctement le nombre de jours pour cette suspension.

Cette rubrique est autorisée seulement pour ce motif de suspension « 607 – Congé de présence parentale ».

Cette suspension de contrat peut être fractionnée à minima en demi-journée et doit être découpée en mois civil au niveau des dates 65.002 (date de début) et 65.003 (date de fin).

Cette suspension ne peut pas dépasser une période maximale de 310 jours ouvrés par enfant et par maladie, accident ou handicap dans la limite maximale de 3 ans.

Suite aux échanges avec le GIP-MDS, cette suspension est à donc à gérer dans le module de gestion des absences présent dans Pégase.



2 DANS PEGASE

Dans Pégase, il est nécessaire de créer les rubriques suivantes en fonction des besoins des dossiers gérés sur le logiciel.

2.1 Paramétrage

Menu Gestion | Rubriques | Société de référence | Sélectionner n'importe quelle rubrique | Cliquer sur le bouton Créer

2.1.1 Rubrique 250800 Heures d'absence - Congé présence parentale

En Page Identité

The screenshot shows the 'Rubriques [250800] - Heures d'absence - Congé présence parentale' window. The 'Identité' tab is selected on the right sidebar. The main area displays:

- Formula :** Heures d'absence [HRABS]
- Nature :** Autres absences
- Motif suspension :** Congé de présence parentale
- Valeur** (Value) field: Base (empty), Taux salarial (TXHORAIREMOYEN_), Montant salarial (empty).
- Intervalle** (Interval) and **Arrondi** (Rounding) buttons.
- Autoriser la saisie** (Allow entry) and **Imprimer sur le bulletin** (Print on bulletin) checkboxes: checked for Base and Taux salarial; unchecked for Montant salarial.
- Quantité** (Quantity) and **Taux majoration** (Overpayment rate) fields (empty).

At the bottom are navigation buttons: back, forward, search, create (*Créer), clear (Effacer), validate (Valider), and quit (Quitter).

En Page Calcul

The screenshot shows the same window with the 'Calcul' tab selected on the right sidebar. The main area displays:

- Rubrique se calcule si...** (The rule is calculated if...): Pas de restriction de calcul.
- Rubrique intermédiaire de calcul** (Intermediate calculation rule): Unchecked.
- Ignorer la rubrique lors du calcul de la paie à l'envers** (Ignore the rule during reverse payroll calculation): Unchecked.
- Calcul au taux horaire/journalier réel** (Real hourly/journalistic rate calculation): Checked.

At the bottom are navigation buttons: back, forward, search, create (*Créer), clear (Effacer), validate (Valider), and quit (Quitter).



En Page Cumuls

Rubriques [250800] - Heures d'absence - Congé présence parentale

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

<input type="checkbox"/> Base prise en compte dans le calcul du taux horaire moyen	Identité
<input type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul du taux horaire moyen	Calcul
<input checked="" type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul de la base de congés payés	Cumuls
<input type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul des absences de congés payés	Plafonds
<input type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul du maintien de salaire	Périodicité
<input checked="" type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul de la base de l'abattement	Options
<input checked="" type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul du salaire minimum	Ducs
<input type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul du minimum Smic	Analytique
<input type="checkbox"/> Montant exclu du calcul de la taxe sur salaires	Comptabilité
<input checked="" type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le total imposable	Commentaire
<input type="checkbox"/> Prise en compte (base et montant) pour la retenue E/S et les absences calculées au réel	Restrictions perso.
<input checked="" type="checkbox"/> Rubrique soumise à toutes les cotisations	

Montant pris en compte dans le calcul de la part saisisable du salaire : Oui, selon barème légal

Prise en compte dans le calcul du solde de tout compte : Non pris en compte

Pris en compte dans le calcul de la CSG : CSG sur revenus d'activité

Abattement CSG : Avec abattement

Montant pris en compte : Salarial uniquement

Buttons: Back, Forward, Search, Create, Delete, Validate, Quit

En Page Plafonds

Rubriques [250800] - Heures d'absence - Congé présence parentale

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

Durées	Identité
Nombre d'heures travaillées	Calcul
<input checked="" type="checkbox"/> Prendre en compte dans le calcul des heures travaillées	Cumuls
<input checked="" type="checkbox"/> Prendre en compte dans le calcul des heures du brut	Plafonds
<input checked="" type="checkbox"/> Prendre en compte dans le calcul des heures payées (anciennement heures sous contrat)	Périodicité
Nombre de jours	Options
Nombre de semaines	Ducs
Nombre de mois	Analytique
Plafonds amenés par la rubrique	Comptabilité
Le plafond utilisé dans les cotisations ne peut être personnalisé que pour les rubriques de cachets (intermittents du spectacle)	

Buttons: Back, Forward, Search, Create, Delete, Validate, Quit



En Page Périodicité

Rubriques [250800] - Heures d'absence - Congé présence parentale

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

Sélectionnez les mois pour lesquels la rubrique se calcule

Janvier	Février	Mars
Avril	Mai	Juin
Juillet	Août	Septembre
Octobre	Novembre	Décembre

Identité
Calcul
Cumuls
Plafonds
Périodicité
Options
Ducs
Analytique
Comptabilité
Commentaire
Restrictions perso.

Attention : si vous avez paramétré la date de remise comme date du bulletin (voir les préférences de paie), les mois pendant lesquels la rubrique se calculera devront être les mois de la date de remise.
Exemple (bulletin du 01/03 au 31/03, remis le 05/04) :
- Si date du bulletin = date de début ou de fin, calculer le forfait avec sur mars.
- Si date du bulletin = date de remise, calculer le forfait avec sur avril.

Créer Effacer Valider Quitter

En Page Options – rien à alimenter

En Page Comptabilité

Rubriques [250800] - Heures d'absence - Congé présence parentale

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

Ventilation SALAIREBRUT Salaire brut

Imputation Type : ventilation Niveau : référence Imputation rubrique Crée Effacer

Détail des comptes par salarié ? Part salariale

Numéro du compte	Libellé du compte	Sens	Détail par rubrique ?
641100	Salaires bruts	D	<input type="checkbox"/>

Part patronale

Numéro du compte	Libellé du compte	Sens	Détail par rubrique ?

Identité
Calcul
Cumuls
Plafonds
Comptabilité
Options
Ducs
Analytique
Commentaire
Restrictions perso.

Créer Effacer Valider Quitter



2.1.1 Rubrique 260800 Jours d'absence – Congé proche aidant (FJ)

En Page Identité

Rubriques [260800] - Jours d'absence - Congé présence parentale (FJ)

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

260800 Jours d'absence - Congé présence parentale (FJ)

Formule : Jours d'absence [JRABS]
Nature : Autres absences
Motif suspension : Congé de présence parentale

L'absence est rémunérée partiellement ou totalement

Valeur	Intervalle	Arrondi	Autoriser la saisie	Imprimer sur le bulletin	%
Base			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Taux salarial	TXJOURMOYEN_		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Montant salarial			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Quantité					
Taux majoration					

Identité Calcul Cumuls Plafonds Périodicité Options Ducs Analytique Comptabilité Commentaire Restrictions perso.

← ⏪ ⏴ ⏵ ⏩ ⏹ Créer Effacer Valider Quitter

En Page Calcul

Rubriques [260800] - Jours d'absence - Congé présence parentale (FJ)

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

La rubrique se calcule si... [Cliquer ici pour modifier]

Pas de restriction de calcul.

Rubrique intermédiaire de calcul
 Ignorer la rubrique lors du calcul de la paie à l'envers
 Calcul au taux horaire/journalier réel
(uniquement pour les dossiers gérant ce mode de calcul)

Identité Calcul Cumuls Plafonds Périodicité Options Ducs Analytique Comptabilité Commentaire Restrictions perso.

← ⏪ ⏴ ⏵ ⏩ ⏹ Créer Effacer Valider Quitter



En Page Cumuls

Rubriques [260800] - Jours d'absence - Congé présence parentale (FJ)

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

<input type="checkbox"/> Base prise en compte dans le calcul du taux horaire moyen	<input type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul du taux horaire moyen
<input checked="" type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul de la base de congés payés	<input type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul des absences de congés payés
<input type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul du maintien de salaire	<input type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul de l'abattement
<input checked="" type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul du salaire minimum	<input type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul du minimum Smic
<input type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le calcul de la taxe sur salaires	<input checked="" type="checkbox"/> Montant pris en compte dans le total imposable
<input type="checkbox"/> Prise en compte (base et montant) pour la retenue E/S et les absences calculées au réel	<input type="checkbox"/> Rubrique soumise à toutes les cotisations

Montant pris en compte dans le calcul de la part saisisable du salaire : Oui, selon barème légal

Prise en compte dans le calcul du solde de tout compte : Non pris en compte

Pris en compte dans le calcul de la CSG : CSG sur revenus d'activité

Abattement CSG : Avec abattement

Montant pris en compte : Salarial uniquement

Identité Calcul **Cumuls** Plafonds Périodicité Options Ducs Analytique Comptabilité Commentaire Restrictions perso.

Créer Effacer Valider Quitter

En Page Plafonds

Rubriques [260800] - Jours d'absence - Congé présence parentale (FJ)

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

Durées

Nombre d'heures travaillées :

Prendre en compte dans le calcul des heures travaillées :

Prendre en compte dans le calcul des heures du brut :

Prendre en compte dans le calcul des heures payées (anciennement heures sous contrat) :

Plafonds amenés par la rubrique

Le plafond utilisé dans les cotisations ne peut être personnalisé que pour les rubriques de cachets (intermittents du spectacle)

Identité Calcul Cumuls **Plafonds** Périodicité Options Ducs Analytique Comptabilité Commentaire Restrictions perso.

Créer Effacer Valider Quitter



En Page Périodicité

Rubriques [260800] - Jours d'absence - Congé présence parentale (FJ)

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

Sélectionnez les mois pour lesquels la rubrique se calcule

Janvier	Février	Mars
Avril	Mai	Juin
Juillet	Août	Septembre
Octobre	Novembre	Décembre

Identité Calcul Cumuls Plafonds
Périodicité Options Ducs Analytique
Comptabilité Commentaire Restrictions perso.

Attention : si vous avez paramétré la date de remise comme date du bulletin (voir les préférences de paie), les mois pendant lesquels la rubrique se calculera devront être les mois de la date de remise.
Exemple (bulletin du 01/03 au 31/03, remis le 05/04) :
- Si date du bulletin = date de début ou de fin, calculer le forfait avec sur mars.
- Si date du bulletin = date de remise, calculer le forfait avec sur avril.

Créer Effacer Valider Quitter

En Page Options – rien à alimenter

En Page Comptabilité

Rubriques [260800] - Jours d'absence - Congé présence parentale (FJ)

Toutes les rubriques Valide à partir du 01/01/2021

Ventilation SALAIREBRUT Salaire brut

Imputation Type : ventilation Niveau : référence Imputation rubrique Crée Effacer

Détail des comptes par salarié ?

Part salariale

Numéro du compte	Libellé du compte	Sens	Détail par rubrique ?
641100	Salaires bruts	D	<input type="checkbox"/>

Part patronale

Numéro du compte	Libellé du compte	Sens	Détail par rubrique ?

Identité Calcul Cumuls Plafonds
Périodicité Options Ducs Analytique
Comptabilité Commentaire Restrictions perso.

Créer Effacer Valider Quitter



2.2 Bulletin

Menu Paie | Gestion des bulletins puis clic droit | Accéder aux absences | Cliquer sur le bouton Créer

2.2.1 Saisie en heures

En cas de saisie d'heures d'absence congé proche aidant du 01/01/2021 au 13/01/2021 :

250800	Heures d'absence - Congé prés...	P	V	-63.00	11.868	-747.68		i
--------	----------------------------------	---	---	--------	--------	---------	--	---

2.2.2 Saisie en jours

En cas de saisie de jours d'absence congé proche aidant du 01/01/2021 au 13/01/2021 :

260800	Jours d'absence - Congé prése...	P	V	-9.00	207.660	-1868.94		i
--------	----------------------------------	---	---	-------	---------	----------	--	---

En cas de saisie de jours d'absence congé proche aidant du 01/01/2021 au 13/01/2021 et le 14/01/2021 matin :

260700	Jours d'absence - Congé proch...	P	V	-9.00	207.660	-1868.94		i
260700	Jours d'absence - Congé proch...	P	V	-0.50	207.660	-103.83		i

2.3 DSN

Menu DSN | Préparation puis Visualisation de la préparation

2.3.1 Saisie en heures

En cas de saisie d'heures d'absence congé présence parentale du 01/01/2021 au 13/01/2021 :

65 Autre suspension de l'exécution du contrat		
	65.001	Motif de suspension
	65.002	Date de début de la suspension
	65.003	Date de fin de la suspension
	65.005	Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée

La rubrique 65.005 récupère le nombre de jours ouvrés (et non le nombre d'heures), comme attendu par le Cahier Technique DSN.

2.3.2 Saisie en jours

En cas de saisie de jours d'absence congé présence parentale du 01/01/2021 au 13/01/2021 :

65 Autre suspension de l'exécution du contrat		
	65.001	Motif de suspension
	65.002	Date de début de la suspension
	65.003	Date de fin de la suspension
	65.005	Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée

En cas de saisie de jours d'absence congé présence parentale du 01/01/2021 au 13/01/2021 et le 14/01/2021 matin :

65 Autre suspension de l'exécution du contrat		
	65.001	Motif de suspension
	65.002	Date de début de la suspension
	65.003	Date de fin de la suspension
	65.005	Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée

65 Autre suspension de l'exécution du contrat		
	65.001	Motif de suspension
	65.002	Date de début de la suspension
	65.003	Date de fin de la suspension
	65.005	Nombre de jours ouvrés de suspension fractionnée